

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019, à 19 h, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Hervé Taillon	Églantine Leclerc Vénuti
Carolyne Gagnon	Mireille Leduc
Bertrand Quesnel	René De La Sablonnière

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Paiement, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)
(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)

Résolution no : 11450-2019 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter l'ordre du jour présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- Lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest concernant le Partenariat 2020-2024; Pour des municipalités et des régions encore plus fortes.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 11451-2019 **REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 31 octobre 2019**

Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter le total des comptes à payer et des salaires au 31 octobre 2019 au montant total de 350 741.60 \$, réparti comme suit :

- Chèques fournisseurs : C1900119 @ C1900130 = 79 573.70 \$
- Paiements internet : L1900143 @ L1900157 = 141 507.17 \$
- Paiements directs : P1900406 @ P1900453 = 86 748.68 \$
- Chèque manuel : M0190002 = 5 500.00 \$
- Paiements salaires : D1900616 @ D1900687 = 37 412.05 \$

ADOPTÉE

Résolution no : 11452-2019 **DÉPÔT DU RAPPORT PRÉVISIONNEL ET COMPARATIF**

Il est proposé par Hervé Taillon et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'accepter pour dépôt le rapport prévisionnel et comparatif de l'État des activités financières au 31 octobre 2019, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

Ce document est disponible pour consultation au bureau municipal.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11453-2019

AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÈGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE

ATTENDU *Que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC-CC-13466-10-19, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le 31 décembre 2020;*

ATTENDU *Qu'il y a lieu d'autoriser Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claire Côté et Me Audrey Sénécal de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents;*

D'autoriser Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claire Côté et Me Audrey Sénécal de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

.....

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 11454-2019

PROJET DE RESTRUCTURATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RIVIÈRE KIAMIKA (SSIRK) POUR 2020

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'approuver la proposition de restructuration du fonctionnement du Service de sécurité incendie rivière Kiamika pour l'année 2020, telle que déposée aux membres du conseil par Monsieur Simon Lagacé, directeur du Service de sécurité incendie rivière Kiamika.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11455-2019

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RIVIÈRE KIAMIKA (SSIRK) ET DU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CDP - SSIRK

ATTENDU *Que les prévisions budgétaires du Service de sécurité incendie rivière Kiamika (SSIRK) ainsi que celle du centre de développement professionnel (CDP – SSIRK) ont été présentées en comité le 29 octobre 2019;*

ATTENDU *Que le comité recommande l'adoption des prévisions budgétaires telles que présentées par la municipalité mandataire, Lac-des-Écorces;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents;*

D'adopter les prévisions budgétaires du SSIRK pour l'année 2020 au montant total de 352 925 \$ et celles du CDP – SSIRK au montant de 3 500 \$, tels que présentés par la directrice des finances de la Municipalité de Lac-des-Écorces.

Le taux de partage se lit comme suit :

<i>Lac-des-Écorces</i>	<i>51 %</i>
<i>Kiamika</i>	<i>20 %</i>
<i>Chute-Saint-Philippe</i>	<i>29 %</i>

Donc, la part totale de Chute-Saint-Philippe sera de 103 363.25 \$ (29 % de 352 425 \$).

ADOPTÉE

.....

HYGIÈNE DU MILIEU

.....

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

TRANSPORT

Résolution no : 11456-2019

AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE (TECQ) 2019 – 2023

ATTENDU *Que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;*

ATTENDU *Que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Carolynne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents;*

- *Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elles;*
- *Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 – 2023;*
- *Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version N°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;*
- *Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;*
- *Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;*
- *Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version N°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.*

ADOPTÉE

Résolution no : 11457-2019

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

ATTENDU *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);*

ATTENDU *Que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;*

ATTENDU *Que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;*

ATTENDU *Que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents;*

Que le conseil municipal de Chute-Saint-Philippe approuve les dépenses d'un montant de 25 693.61 \$ relatif aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

Résolution no : 11458-2019

DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

- CONSIDÉRANT *Que de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;*
- CONSIDÉRANT *Que des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;*
- CONSIDÉRANT *Que le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;*
- CONSIDÉRANT *Que la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;*
- CONSIDÉRANT *Que la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :*
- a) La capacité de payer des municipalités;*
 - b) L'accès difficile aux programmes existants;*
 - c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;*
 - d) La pérennité des infrastructures.*
- EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Hervé Taillon et résolu à l'unanimité des membres présents;*
- Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);*
 - Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :*
 - a) La capacité de payer des municipalités;*
 - b) L'accès difficile aux programmes existants;*
 - c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;*
 - d) La pérennité des infrastructures.*
 - Que cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie à la députée, Madame Chantale Jeannotte, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires.*

ADOPTÉE

.....

URBANISME ET ENVIRONNEMENT / MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

.....

LOISIRS ET CULTURE

Résolution no : 11459-2019

ADJUDICATION CONTRAT – SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DU LOCAL DES LOISIRS 2019 – 2020

- ATTENDU *Que suivant la résolution 11428-2019, la municipalité a procédé à l'affichage de l'appel d'offres en lien avec la surveillance du local des loisirs;*
- ATTENDU *Que la municipalité a reçu la candidature de Madame Angélique Meilleur;*
- ATTENDU *Que Madame Angélique Meilleur a occupé ce poste lors de la dernière saison et que la municipalité a été très satisfaite du travail effectué par cette dernière;*
- EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents;*
- D'accorder le contrat de surveillance du local des loisirs pour la saison 2019 – 2020 à Madame Angélique Meilleur au montant de 5 500.00 \$;*

- D'autoriser le directeur général à signer le contrat où seront définis les conditions et détails avec Madame Meilleur pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe;
- Que le nombre d'heures pour le contrat soit de plus ou moins 400 heures et comprend l'entretien du local durant cette période;
- Qu'à la fin de la période, un tableau de statistique des fréquentations et des activités doit être fourni à la fin du contrat;
- Que l'horaire doit être déposé au bureau municipal avant le début de la saison.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11460-2019
AUTORISATION DE DÉPÔT POUR LE PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

ATTENDU *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe désire présenter le projet « Mise à niveau des infrastructures sportives de la Municipalité – Aménagement complète d'une patinoire avec un toit » dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Carolynne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents;*

- *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe autorise la présentation du projet « Mise à niveau des infrastructures sportives de la Municipalité – Aménagement complète d'une patinoire avec un toit » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;*
- *Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe à payer sa part des coûts admissible au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;*
- *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe désigne Madame Myriam Joannette, chargée de projet comme personne autorisée à agir et signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.*

ADOPTÉE

.....

IMMOBILISATION

.....

AVIS DE MOTION

.....

PROJET DE RÈGLEMENT

.....

RÈGLEMENT

.....

VARIA

.....

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 24
Fin : 19 h 30

Personnes présentes : 1

Questions / sujets abordés :

- *Coupe de bois au lac des Cornes par Hydro-Québec*
-

Résolution no : 11461-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 12 novembre 2019 tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

.....
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 11462-2019


FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents;

De clore la séance du 12 novembre 2019.

ADOPTÉE

Il est 19 h 31

 *Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Normand St-Amour, maire

Éric Paiement, secrétaire-trésorier

 *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 12 novembre 2019 par la résolution # 11461-2019.*